

La fiche pratique de ma cure

Ma fiche séjour

Mes dates de cure

Du..... au.....

Mon hébergement

Nom :

Adresse :

Tél. :

Mobile :

Mail :

Mon établissement thermal

Nom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Mon médecin thermal

Nom :

Adresse :

Tél. :

Autres

.....

.....

1 . Ma prise en charge

- Ma cure est prescrite par mon médecin traitant.** C'est lui qui me fournit le formulaire de prise en charge que je remplis avec lui. Il définit aussi ma station thermale : Dax ou St-Paul-lès-Dax.
- Ma demande de prise en charge complétée,** je la fais parvenir à ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour accord (compter environ 3 semaines de délai).
- J'ai reçu mon accord de prise en charge,** valable pour l'année civile. S'il est donné en octobre ou novembre, il restera valable jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante. S'il est donné en décembre, il restera valable toute l'année suivante.

2 . Avant de partir

Je peux maintenant :

- Définir les dates de cure.
- Réserver mon logement intégré aux thermes ou non.
- Contacter l'établissement thermal retenu et réserver ma cure, si j'ai fait le choix d'un logement indépendant.
- Prendre rendez-vous avec le médecin thermal de mon choix.

3 . A mon arrivée

Je n'oublie pas de :

- Me rendre au cabinet du médecin thermal** qui prescrira le traitement thermal et les soins adaptés.
- Me présenter à l'établissement thermal** retenu pour fixer les horaires de soins, avec les documents suivants :
 - prise en charge de cure
 - ordonnance du médecin thermal (obligatoire)
 - lettre de confirmation de l'établissement thermal